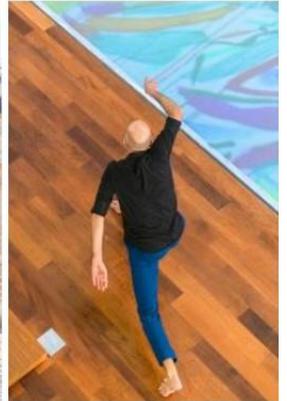




DOSSIER DE CANDIDATURE 2024, ANNÉE DES DANSES DU MONDE



Crédits photos : Anaïs Gadeau /Ville de Roubaix – Hernan Ameijeiras

VILLE DE
ROUBAIX

Structure

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

Objet de la structure :

Responsable du projet

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Description du projet

Nom du projet :

Dans quel(s) temps de l'année thématique s'inscrit votre(vos) projet(s) ?

Temps des débats Temps de la participation Temps des spectacles

Quels sont les publics cibles ? (adultes, tous publics, jeunes publics – préciser la tranche d'âge, autres...)

Nature de l'action proposée :

Exemples : spectacle vivant (quel domaine ?), ateliers participatifs, conférence, débat, masterclass, exposition, lecture, projection...

Objectif.s du projet :

Respect des valeurs portées par l'année thématique

En quoi votre projet interroge la thématique de l'année 2024 ?

En quoi votre projet propose un regard interculturel ?

Comment les habitants et habitantes seront-elles associées à l'élaboration du projet ?

Comment comptez-vous veiller à ne pas transmettre de stéréotype dégradant ou propos discriminatoire à travers votre projet ?

Déclarée « grande cause du quinquennat » par le président de la République le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit plus fortement dans les axes des politiques gouvernementales françaises.

Ainsi, depuis la loi du 04 Août 2014 (loi n°2014—873, art. 1^e), « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment : **des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, (...) des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes, (...) des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers, (...) des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres, des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.** ».

Par les représentations qu'il transmet et forge, le secteur culturel joue un rôle primordial en matière de culture de l'égalité et de lutte contre les discriminations en tout genre. Le ministère de la Culture œuvre ainsi pour trois principaux axes d'action :

- La promotion de l'égalité dans les secteurs culturels
- La lutte contre les inégalités de représentations dans les médias
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Dans la continuité de cette politique, il convient pour la Direction de la Culture d'encourager toute initiative permettant d'œuvrer dans ce sens. Nous pouvons donc vous accompagner de sorte que votre projet se concrétise de manière plus inclusive, favorise l'accès à la création, à la production et la diffusion d'œuvre culturelle portée par des femmes et tende à nourrir des schémas de pensées égalitaires.

Quelques ressources :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029330832>
- <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>
- <https://www.dilcrah.fr/ressources/>
- <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/place-des-femmes-dans-les-medias-la-culture-le-sport>

Déroulé de l'action

Calendrier (date(s) et horaire(s) souhaité(s) :

Lieu(x) souhaité(s) :

Partenaires :

Budget prévisionnel

Veillez compléter le budget prévisionnel ci-dessous. Vous pouvez ajouter ou modifier les postes de dépenses et de recettes en fonction de votre projet.

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------------|--|---|--|
| Location(s) | | Autofinancement | |
| | | | |
| | | | |
| | | Subvention demandée à la Ville de Roubaix | |
| Frais de transports | | | |
| | | | |
| | | Autres financements / autres subventions | |
| Frais artistiques et intervenants | | <i>(à préciser)</i> | |
| | | | |
| | | | |
| Achat fournitures | | | |
| | | | |
| Assurance | | | |
| | | | |
| Communication | | | |
| | | | |
| Taxes | | | |
| | | | |
| Divers | | | |
| | | | |
| TOTAL | | TOTAL | |

Accompagnement demandé à la Ville de Roubaix

Précisez vos demandes logistiques et techniques liées à la réalisation de l'action :

Quel est le montant de la participation financière demandée ?

Autres demandes :

Modalités administratives

Pièces à fournir obligatoirement avec ce dossier

Documents supplémentaires pour les nouvelles associations ou pour les associations n'ayant pas déposé de demande de subvention de fonctionnement 2024 :

- Statuts de l'association (création et dernière version si des modifications ont été apportées)
- Journal Officiel (création et dernière version si des modifications ont été apportées)
- Compte rendu de la dernière assemblée générale et de la dernière assemble générale apportant des modifications aux statuts
- Budget de l'association
- Liste du bureau du Conseil d'Administration (C.A.)
- Numéro de SIRET
- RIB au nom de l'association

ATTENTION : il est impératif de nous fournir les pièces modifiées dès lors qu'un changement a lieu (exemple : changement de RIB) et de nous en avertir en amont lorsque le-dit changement est prévu. **Tout projet faisant l'office d'un passage en conseil municipal se doit d'avoir un dossier complet et à-jour.**

Modalités de candidature

Pour soumettre une proposition, veuillez remplir complètement ce dossier de candidature (structure, fiche projet, budget prévisionnel détaillé, et demandes en accompagnement). En complément, veuillez nous fournir :

- Une lettre de demande de subvention à destination de Monsieur le Maire de Roubaix ou de Monsieur l'adjoint à la culture signée par la/le président(e) de votre structure à l'adresse suivante : CS 70737.59066 Roubaix
- L'ensemble des pièces administratives demandées dans la fiche projet

La date limite de dépôt des dossiers est le : **mardi 10 octobre 2023**

Les dossiers complets sont à faire parvenir par mail à Zaïa Bouslah : **zbouslah@ville-roubaix.fr**

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction de la Culture – DG RVV

VILLE DE ROUBAIX

17 Grand Place

59100 Roubaix

Pour toute question, précision, information complémentaire ou conseil dans la rédaction du dossier de candidature, vous pouvez nous joindre par mail à **zbouslah@ville-roubaix.fr** ou par téléphone au **03.59.57.32.26**